



Siège : Gymnase Régis RACINE - 20, rue Louis Delplace 93700 DRANCY - ☎ 07 77 31 04 85
N° informatique FFBB : IDF0093069 N° Association : W931003012 e-mail : usb.drancy@yahoo.fr
Correspondant : MICHEL Jean-François 53, rue Charles Sage 93700 DRANCY
☎ 09 50 72 44 70 (Domicile) ☎ 06 60 69 93 69 (Portable)
Président : MICHEL Jean-François - ☎ 06 60 69 93 69 (Portable)
Gymnase RACINE : 07 77 31 04 85 - Gymnase SALENGRO : 06 23 68 09 71 - Gymnase CACHIN : 06 23 68 11 62

*** REGLEMENT INTERIEUR USBD * (à expédier signé à usb.drancy@yahoo.fr)**

Article 1 : REGLEMENT

NOM : PRÉNOM :

L'adhésion à l'Union Sportive de Basket de DRANCY (USB) implique l'acceptation sans restriction du présent règlement qui est réputé connu de tous les adhérents.

Article 2 : MODALITES D'ADHESION

L'adhésion à l'Union Sportive de Basket de DRANCY (USB) se fait par la signature d'une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée par l'Adhérent ou le responsable légal pour les mineurs.

L'Adhérent dont le dossier d'inscription n'est pas déposé ne pourra pas participer aux entraînements.

Tout changement intervenant en cours d'année, susceptible de modifier la situation de l'Adhérent vis-à-vis du club (adresse, maladie, ...) devra être signalé au bureau.

Article 3 : ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements sont réservés aux licenciés de l'USB.

Les joueurs s'engagent à être **présents** sur leur lieu d'entraînement, et **en tenue, au moins 10 minutes à l'avance.**

En cas d'absence de l'entraîneur, il est interdit de rester dans le gymnase.

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants.

Le port de la tenue d'entraînement (maillot et short) et de chaussures de sport est obligatoire.

Article 4 : INSTALLATIONS SPORTIVES

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux sportifs.

Les chaussures de ville sont interdites sur le parquet.

Il faut respecter les installations et le matériel pédagogique et aider au rangement de celui-ci en fin de séance.

Il faut respecter l'entraînement des autres joueurs et ne prendre possession du terrain qu'après l'autorisation de son entraîneur.

Article 5 : MATCHES

L'accès aux gymnases avec des ballons personnels lors des matches est INTERDIT.

A partir de minimes tout joueur doit être capable d'arbitrer, d'assurer les fonctions de marqueur ou de chronométrateur.

UNE SEANCE DE FORMATION OBLIGATOIRE sera mise en place lors de vos entraînements.

Lors des matches, le port de la tenue du club est obligatoire. Tout joueur contrevenant pourra être suspendu de matches.

La présence de tous est souhaitée lors des différentes rencontres du week-end afin de développer "l'esprit club".

Article 6 : ACCES AUX GYMNASSES PENDANT LES ENTRAÎNEMENTS

Les accompagnateurs licenciés à l'USB sont admis lors des entraînements. L'entraîneur peut néanmoins, s'opposer à cette règle si cela perturbe les entraînements.

Les parents ne sont pas admis lors des séances d'entraînement, sauf autorisation expresse de l'entraîneur.

Si les accompagnateurs ont accès au gymnase, ils doivent respecter les entraîneurs et les pratiquants. Cela commence par le silence lors des entraînements.

Article 7 : RESPONSABILITÉS

L'USB décline toute responsabilité concernant les effets personnels détériorés ou perdus.

Il est recommandé de ne pas laisser aux enfants des bijoux, montres ainsi que tous autres objets de valeur.

Article 8 : SANCTIONS

Toute attitude telle que :

- non respect de l'entraîneur ; non respect de l'arbitre ;
- non respect du gardien ; non respect des joueurs de votre équipe ou des joueurs extérieurs ;
- vol de matériel.

ou toute attitude non conforme au présent règlement ou à l'esprit sportif sera sanctionnée.

Les sanctions iront de la suspension provisoire à l'exclusion définitive, à l'appréciation du bureau de l'USB et de l'entraîneur.

Article 9 : MODIFICATIONS

Le bureau de l'USB se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement.

Signature du basketteur
(ou son représentant légal) :

**LE PRÉSIDENT DE L'U.S. BASKET DE DRANCY
Jean-François MICHEL**